

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter du 21 juin et à l'occasion de la rentrée scolaire 2022/2023, vous allez inscrire votre (vos) enfant (s) sur le site internet zou.maregionsud.fr afin de bénéficier des services de transport scolaire.

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure a décidé, lors du conseil communautaire du 17 juin 2019 et au titre de sa compétence action sociale, de participer aux frais de transport scolaire sous forme d'une aide de 35 euros versée aux familles de son territoire pour les élèves des écoles maternelles, primaires et collèges.

Le versement de cette aide sera effectué au cours du dernier trimestre 2022 (sauf pour les inscriptions en cours d'année). Pour bénéficier de cette prise en charge, un formulaire disponible à la communauté de communes et dans les mairies du territoire devra être complété et renvoyé accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure – 1 place du Bourguet – BP 41 – 04300 Forcalquier ou par mail à marie.rajon@forcalquier-lure.com

Les versements s'effectueront dans l'ordre de réception des dossiers.

Limite de demande au 31/12/2022

